



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com



Actualités DCN CRC

Depuis la signature de l'Accord Local CRC du 6 janvier 2010, Force Ouvrière n'a eu de cesse de faire respecter ses termes par de nombreuses interventions lors des réunions nationales mais aussi sur le terrain, grâce à nos militants locaux et nos responsables des syndicats départementaux. En effet, cet accord doit être respecté par les signataires, c'est le minimum. Mais il doit être aussi amélioré, voire corrigé, lorsque nous constatons des dysfonctionnements, des insuffisances ou même des injustices.

De plus, les visites de sites avec organisation d'une Heure Mensuelle d'Information (HMI) syndicale nous ont souvent permis de répondre aux questions, ainsi qu'aux inquiétudes et mécontentements des téléconseillers.

Rappelons encore notre récente intervention concernant la suppression des poses le samedi matin entre 10h et 12h pour les « entrants » : FORCE OUVRIÈRE a obtenu une pause supplémentaire de 10 mn durant ces 2 heures d'activité, en application des différentes règles régissant les pauses.

Aujourd'hui nous avons une élection professionnelle basée sur la loi du 20 août 2008, loi scélérate qui entérine l'alliance CGT-CFDT / MEDEF, dite « position commune », et qui vise à fragiliser et faire disparaître à terme les autres syndicats. Car il faudra faire 10 % pour exister, et toujours 30 % (seul ou à plusieurs) pour signer un accord.

Forte de ses précédents résultats, **Force Ouvrière Communication**, grâce à ses militants, ses responsables locaux et nationaux, continuera de défendre et d'améliorer les droits des agents des Centres Relation Clients, sur le terrain mais aussi lors des réunions nationales.

L'accord du 6 janvier 2010, régissant le cadre d'organisation des Centres relation Clients, n'est que l'outil de base devant permettre d'améliorer les conditions de travail des téléconseillers(ères) : en effet, bien que cet accord ait le mérite d'homogénéiser notre activité et de renforcer la mutualisation des moyens et ressources, les CRC de l'Enseigne ne sauraient suivre la trace des plates formes téléphoniques ou autres centres d'appel si représentatifs du mal être au travail, de la pénibilité et du stress : bien que de réels efforts soient à noter dans la recherche de l'amélioration du « bien être au travail » : formations spécifiques, salle zen, sophrologie, etc. nous ne saurions oublier la base de nos revendications concernant l'amélioration des conditions de travail :

- Pauses de 10 mn toutes les heures d'activité,
- Une réelle prise en compte de la vie familiale par l'octroi de temps partiels ou aménagés choisis,
- Nécessité d'assouplir le RI actuel pour concilier vie privée/vie professionnelle,
- Une augmentation du nombre de téléconseiller(e)s référent(e)s en II 3 pour atteindre 40 % des effectifs, à l'identique de ce que nous avons obtenu pour l'Enseigne,

- Pour une meilleure reconnaissance de la profession du métier " 3631 " : octroi d'une prime qualité qui pourrait être liée à la certification de l'activité mais surtout une juste reconnaissance des efforts fournis,
- Nous demandons enfin que cesse cette course effrénée aux résultats source de stress permanent et de dysfonctionnement récurrent sur de nombreux sites.

Aujourd'hui on ne peut pas faire du syndicalisme sans convictions. Les nôtres puisent leur source dans les valeurs de solidarité, de démocratie, d'indépendance et d'humanisme. Ce n'est pas un étendard, mais simplement l'expression de valeurs auxquelles nous croyons.

Depuis des années, FO est présent à toutes les instances qui vous concernent afin de défendre au mieux vos intérêts.

En témoignent les comptes-rendus, les tracts :

FO FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
POSTES – Enseigne CRC
COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

CRC : Conditions au travail
FO POURSUIT SON

NOVEMBRE 2011

Depuis la création des CRC, FO revendique et agit pour améliorer l'accord CRC de janvier que nous avons signé constituait une partie importante de vos revendications. Au travers de cet accord, nous avons obtenu :

- une pause de 10 minutes pour 90 minutes d'appels (supplémentaire)
- le maintien d'un week-end long,
- la 25^e semaine effectuée au max 2 fois par an,
- la création d'une fonction en IL3 par équipe.

Aujourd'hui, la direction des CRC doit faire de la santé et du professionnalisme sa priorité. Pour FO, si l'organisation de la direction des CRC doit faire de la santé et du professionnalisme sa priorité, le respect de l'équilibre vie privée et vie professionnelle...

FO poursuit son action pour l'aboutissement des revendications des téléconseillers soit en matière de santé au travail et de lutte contre les risques psychosociaux, reconnaissance du professionnalisme, le respect de l'équilibre vie privée et vie professionnelle...

FO exige :

- la mise en œuvre d'un véritable parcours professionnel valorisant, permettant aux téléconseillers d'évoluer vers des postes de guichetiers, de conseillers bancaires à l'Enseigne ou à La Banque Postale,
- une organisation de travail permettant aux personnels de concilier réellement leur vie privée et familiale avec l'activité professionnelle,
- la reconnaissance de la pénibilité du métier de téléconseiller.

Sur tous ces points, FO exige l'ouverture d'une négociation pour que travailler en CRC soit synonyme de mieux vivre et de meilleures conditions de travail.

**Soutenez notre action,
Avec FO défendez vos revendications.**

FO FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
POSTES – Enseigne / CRC
COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

JUIN 2011 - Codes A & P

**DROIT D'ALERTE
pour les pauses !**

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE

Force Ouvrière a écrit au Directeur Général de l'Enseigne le 1^{er} juin pour exercer un droit d'alerte au sujet du respect des pauses prévues dans l'accord local CRC.

Car l'accord signé par FO est clair au sujet des pauses : « une pause de 10 minutes par période complète de 90 minutes d'activité » !

Certification, piège à cons !

Or la décision unilatérale de la Directrice des CRC de supprimer les pauses pendant 2h45 le samedi au nom de la Certification, est une violation de l'accord. Malgré nos maintiens sa décision nous connaissons bien qu'elle a occasionné point qu'elle s'est fait qu'aujourd'hui ce soit

FO FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION : POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Secteur Postes – ENSEIGNE CRC
COM

60 rue Vergniaud
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 31 71
fax. 01 40 78 30 84
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

JUIN 2011 • Codes A & P

40 minutes de pauses le samedi !

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE

FO a demandé et nous battons jusque...

Suite à notre droit d'alerte au sujet du respect des pauses prévues dans l'accord local CRC, une délégation FO a été reçue le 22 juin au Siège de l'Enseigne.

Grâce à des échanges fructueux sur la situation très particulière des samedis pour les services « entrant », et compte tenu de la volonté de chaque partie de ne pas toucher à la santé des téléopérateurs, une proposition d'amélioration a vu le jour :

+ 10 mn de pause le samedi !

La Poste prend en compte la spécificité des appels reçus le samedi pour améliorer les temps de pauses des CRC « entrant », en ajoutant aux 30 mn déjà existantes le samedi, le droit de prendre 10 mn de pause supplémentaire entre 10h00 et 12h00, et cela à compter du samedi 2 juillet 2011. Soit un total de 40 mn pour des vacations de 4h45 !

Dans le même souci de résoudre les difficultés du samedi, La Poste nous a annoncé la fin du traitement des appels « Chronopost » ce vendredi 24 juin.

FO a estimé que ce nouveau droit de pause le samedi préservait la santé des téléopérateurs « entrant » le samedi, et nous avons donc signé le relevé de conclusions (à lire au dos) établi à l'issue de cette rencontre avec la directrice nationale des CRC.

Cher(e)s collègues des Centres de Relation Clients de l'Enseigne,

Du 11 au 18 octobre, vous serez appelé(e) à élire vos représentants aux Comités Techniques, aux Commissions Administratives Paritaires (*fonctionnaires*) ou aux Commissions Consultatives Paritaires (*salariés*).

Vous voterez :

- **Aux Comités Techniques** ce qui déterminera la représentativité syndicale, pour désigner les représentants syndicaux qui défendront vos intérêts. La Poste devra réunir cette nouvelle instance pour traiter des sujets portant sur l'organisation et le fonctionnement des services, la formation et le développement des compétences, l'égalité professionnelle, les évolutions technologiques et les méthodes de travail et leurs conséquences sur le personnel...
- **Aux CAP ou CCP** qui traiteront tous les sujets ou recours portant sur votre situation personnelle (appréciation, avancement de grade, accident de travail, reclassement pour inaptitude, discipline...).

Cette année, l'enjeu de ces élections diffère des précédentes. Elles auront des conséquences directes sur la représentativité syndicale, les CHS-CT, la politique sociale...

Comme tous les collègues des Directions à Compétence Nationale, vous utiliserez le vote électronique à partir du 11 octobre à 9h00, en toute confidentialité sur votre lieu de travail et pendant votre temps de travail, et ce jusqu'au 18 octobre à 17h00. Vous pourrez aussi voter depuis votre domicile, ou autre lieu à votre convenance. Les codes d'accès vous ont été envoyés à domicile, ainsi qu'une notice explicative.

Pourquoi voter Force Ouvrière ?

Notre conception du syndicalisme n'est pas de cogérer et encore moins de se poser en accompagnateur aveugle des réformes postales. Force Ouvrière est attachée à la politique contractuelle et au militantisme revendicatif.

Nous signons un accord lorsqu'il procure une avancée pour tous les postiers, fonctionnaires et salariés. Force Ouvrière n'est pas opposée à toute évolution dès lors que celle-ci s'inscrit dans une démarche de progrès et de justice sociale.

Les candidates et candidats FO sont d'abord vos collègues.

À Force Ouvrière, le résultat, l'action concrète et l'intérêt collectif guident notre engagement. Aujourd'hui, les candidats Force Ouvrière s'inscrivent dans la continuité de cet engagement. Ils continueront à défendre vos droits en matière de santé au travail, de pouvoir d'achat, de lutte contre les inégalités,...

Voici vos candidats FO aux CCP et CAP du 18 octobre 2011 :

CCP 3 Gr 1 (salariés II-1, II-2, II-3)	Johan VAXELAIRE	ACC22 Nancy CRC
	Sophie CHARBONNEAU	ACC21 Chambéry CRC
	Fabien UHRIG	ACC22 Nancy CRC
	Véronique MERCADIER	ACC21 Cahors CRC
CAP 5 Gr 1 (fonctionnaires II-3)	Françoise GRENIER	ATGS La Roche s/Yon CRC
	Christine BOUGOURD	ATGS Chambéry CRC
	Claude SOULIE	ATGS Cahors CRC
	Christine MASSON	ATGS Cahors CRC
CAP 5 Gr 2 (fonctionnaire II-2)	Francis CUISENIER	ATG2 Cahors CRC
	Valérie THUILLIER	ATG2 St Quentin CRC
	Sabine ARNOULD	ATG2 Nancy CRC
	Marie Pierre LAULOM	ATG2 Bordeaux CRC

Et vos candidats FO au Comité technique :

CUISENIER	Francis	ATG2	Cahors CRC
GRENIER	Françoise	ATGS	La Roche s/Yon CRC
BOUGOURD	Christine	ATGS	Chambéry CRC
THUILLIER	Valérie	ATG2	St Quentin CRC
VAXELAIRE	Johan	ACC22	Nancy CRC
MARTINEZ PRIMEVERT	Christiane	ATG1	Bourg en Bresse CRC
CHARBONNEAU	Sophie	ATG1	Chambéry CRC
DUPIN	Jean	CION	Pau CRC
SULTAN	Valérie	ATG2	Cahors CRC
ARNOULD	Sabine	ATG2	Nancy CRC
LAULOM	Marie-Pierre	ATG2	Bordeaux CRC
UHRIG	Fabien	ACC22	Nancy CRC
SOULIE	Claude	ATGS	Cahors CRC
MERCADIER	Véronique	ACC21	Cahors. CRC

LE 18 OCTOBRE, SOYEZ ACTEUR DE VOTRE AVENIR !



Votez Force Ouvrière !